

Serge Sargentini
Next-up organisation
13, rue Carnot
26400 CREST
T/09xxxxxxx
contact@next-up.org

Lettre Recommandée A/R

Roger GENET
Directeur Général de l'ANSES
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail
14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex

- Copies :
- Beñat INCHAUSPÉ Maire d'Hasparren
- Maritxu BLANZACO Directrice Délégation Départementale Pyrénées Atlantiques de l'ARS à Pau.
- Médias

- PJ : Lettre Maritxu BLANZACO
Directrice Délégation Départementale Pyrénées Atlantiques ARS
Cité administrative, bd Tourasse, CS 11604 64016 PAU

Crest le 06 Juin 2019

- Objet :
- Demande d'ouverture d'Enquête Biologique et Sanitaire de type Cluster concernant les malaises de 50 collégiens du 17 mai 2019 à Hasparren

Monsieur le Directeur,

L'organisation environnementale agréée Next-up spécialisée dans l'étude des rayonnements non-ionisants vous expose les faits suivants :

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, (ANSES) a publié en décembre 2017 un **RAPPORT d'expertise collective d'Auto-saisine n° 2011-SA-0150** concernant

l'Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques

Ce rapport de 359 pages est issu des travaux du Comité d'Experts Spécialisé « Agents Physiques, nouvelles technologies et grands aménagements » du Groupe de travail « Radiofréquences et santé 2 »

Extraits du rapport :

ANALYSE ET CONCLUSIONS du Comité d'Experts Spécialisé

Avis de l'Anses Saisine n° « 2011-SA-0150 » page 4/16, sic Dr Roger Genet :

... les données scientifiques sur le pourcentage de personnes se déclarant EHS dans la population en France et à l'international ne sont pas fiables, elles sont comprises entre 0,7 et 13,3 %. Toutefois, les données les plus récentes (sept articles publiés entre 2008 et 2013) donnent des résultats plus resserrés, autour de 5 % (entre 1,2 % et 8,8 %) et ne semblent pas confirmer la perspective d'une augmentation progressive de la prévalence de l'EHS qui avait été suggérée par certaines études plus anciennes.

Avis de l'Anses Saisine n° « 2011-SA-0150 » page 6/16, sic Dr Roger Genet :

Existe-t-il une relation causale entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes des personnes se déclarant EHS ?

Les études de provocation sont souvent considérées comme le meilleur moyen de démontrer, en laboratoire, l'existence d'un lien de causalité entre les expositions aux champs électromagnétiques d'une part, et la survenue et la persistance des symptômes d'autre part.

Les études de provocation analysées (une quarantaine) n'ont pas permis de mettre en évidence, de manière fiable et reproductible, l'apparition de symptômes ou d'anomalies biologiques ou physiologiques spécifiques à l'EHS pendant ou après une exposition (aux basses fréquences ou aux radiofréquences). Ceci suggère deux hypothèses :

- ▶ soit les symptômes ressentis par les personnes se déclarant EHS ne seraient pas dus aux expositions aux champs électromagnétiques et il n'existerait pas d'anomalie biologique et / ou physiologique objectivable lorsqu'elles sont exposées aux champs électromagnétiques (hypothèse 1) ;
- ▶ soit l'absence de résultat serait due aux limites méthodologiques des études de provocation (sélection des sujets, taille des échantillons, nature des expositions, etc.) (hypothèse 2).

Ces limites méthodologiques ne permettraient ainsi pas d'exclure avec certitude que :

- ▶ certaines personnes sensibles aux champs électromagnétiques et présentant des effets biologiques et / ou physiologiques en condition d'exposition, n'aient pas été détectées jusqu'à présent en raison de l'imprécision des critères d'inclusion et d'exclusion des participants à ces études de provocation ;
- ▶ des effets biologiques et / ou physiologiques puissent se manifester uniquement dans certaines conditions d'exposition (non encore testées) ;

Après une première analyse des faits survenus sur une cinquantaine de collégiens ce vendredi 17 mai 2019 vers 15h à la salle municipale Harana d'Hasparren, l'organisation a décidé d'instruire une enquête dans le but de la recherche de la vérité, ceci comme elle l'a déjà fait à de nombreuses reprises pour des événements similaires.

Cette affaire comporte plusieurs volets dont un de Santé Publique qui est conforme à votre mission afin de déterminer pourquoi seuls 50 collégiens sur les 300 présents, dont 16 adultes ont été impactés par diverses symptomatologies.

Lors de l'affaire similaire du collège Marc Seignobos à Chabeuil (Drôme), l'organisation a mandaté des médecins afin de réaliser in-situ une enquête biologique et sanitaire de type cluster sur un certain nombre de collégiens (es) impactés (es).

Dans les ANALYSES ET CONCLUSIONS du Comité d'Experts Spécialisé de Avis de l'Anses Saisine n°« 2011-SA-0150 » il est explicitement stipulé que, sic : "des effets biologiques et / ou physiologiques puissent se manifester uniquement dans certaines conditions d'exposition (non encore testées) ".

L'affaire d'Hasparren correspond exactement à cette constatation, en conséquence, par la présente, je saisis Roger GENET Directeur Général de l'ANSES afin que vous diligentiez l'ouverture d'une étude biologique et sanitaire de type cluster concernant les 50 collégiens (nes) impactés (ées) afin que soit identifié la possibilité de corrélations métaboliques, médicales, physiques internes et externes, hygiène et lieux de vies qui pourraient être à l'origine de la survenue de leurs symptômes.

L'ensemble du traitement des données collectées par questionnaire, voir entretiens personnalisés pourrait déterminer par synthèse les prédispositions des 50 personnes concernées et en tirer des conclusions sur l'apparition de leurs troubles afin d'apporter non seulement des réponses aux interrogations et aux inquiétudes légitimes des parents ayant un intérêt à agir, mais aussi à toutes les parties concernées par cette affaire.

Je vous remercie de l'attention positive que vous voudrez bien accorder à la présente et de la suite qui y sera donnée. Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Serge Sargentini
Président du Conseil d'Administration de l'organisation environnementale Next-up
Coordonnateur de l'enquête sur l'affaire d'Hasparren
Coordinateur de l'enquête, spécialiste des radars (FAS)

Next-up organisation
www.next-up.org
contact@next-up.org
13, rue Sadi Carnot
26400 - CREST